



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement no 2011-11-008-F modifiant le règlement de zonage

PRENEZ AVIS QUE le règlement numéro 2011-11-008-F adopté par le conseil municipal le 4 novembre 2020, a reçu son certificat de conformité de la MRC de La Vallée-du-Richelieu. Celui-ci a été délivré le 18 mars 2021.

PAR CONSÉQUENT, ledit règlement modifiant le règlement de zonage visant la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis la délivrance dudit certificat de conformité de la MRC.

Celui-ci a pour objet :

- L'ajout de nouvelles définitions;
- L'ajout de normes pour les élevages de moins de 1 unité animale en zone agricole;
- L'intégration de dispositions relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- L'ajout de droit acquis pour les maisons d'habitation utilisées comme usage principal à des fins résidentielles et situées à l'extérieure d'un îlot déstructuré;

Toute personne intéressée peut consulter le règlement en faisant la demande au service administratif de la municipalité des façons suivantes :

- Par téléphone au 450-584-3484, poste 1
- Par courriel à l'adresse suivante : info@saint-charles-sur-richelieu.ca

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 5 mai 2021.



Nathalie Cliche,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h et 17 h ce 5 mai 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 mai 2021.



Nathalie Cliche,
Directrice générale et secrétaire-trésorière